

Nombre de conseillers municipaux : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 17

Date de la convocation : 12/06/2025
Date d'affichage : 12/06/2024
Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :

L'an deux mil vingt-cinq le 17 juin, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur DUVAL Patrick, Madame GIBEAU Hélène, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAUX Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe, Madame VILLAIN Marie-Agnès,

Absents excusés : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur BOHEME Alain donne pouvoir à M. AUBERT Jacques, Monsieur FOISSIER Vincent, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre donne pouvoir à Mme LACAM Stéphanie, Madame GOULAY Martine, Madame MARIE Christelle, Monsieur TURPIN Laurent,

Secrétaire de séance : Monsieur AUBERT Jacques,

Objet : modification des horaires du site élémentaire d'AIRAN

Délibération 36/2025

Compte tenu du temps de trajet aller-retour nécessaire aux enfants des écoles pour se rendre à la cantine, et de l'âge des élèves, il est nécessaire d'allonger la pause méridienne en la passant de 1h30 à 2h00. Cela améliorera le confort des élèves et le travail des agents municipaux.

Il est proposé une modification des horaires seulement sur le site d'Airan.

Anciens horaires : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 16h30

Nouveaux horaires : 8h30 - 11h30 et 13h30 -16h30

Ces nouveaux horaires ont été validés par le conseil d'école et les enseignants.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité les nouveaux horaires ainsi proposés.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme, le 19 juin 2025

Le Maire



P. MARTIN

La secrétaire

J. AUBERT